

**Compte rendu du CTL du 16 janvier 2018**



Solidaires Finances Publiques 77 a boycotté la première instance du CTL le 8 janvier pour contester les suppressions d'emplois. Nous avons profité de la seconde convocation et de la venue du nouveau directeur, pour tenter de renouer le dialogue social

délaissé par l'ancien DDFIP.

Vêtus de noir et accompagnés d'une couronne mortuaire, nous avons lu une « éloge liminaire » à la mémoire de « nos 31 emplois disparus ». Une minute de silence a été respectée.

La direction a compris le symbole que nous souhaitons exprimer, et a précisé que les suppressions d'emplois résultaient d'une décision politique liée au contexte budgétaire.

A l'ordre du jour de ce CTL, les suppressions d'emplois, le SAR et les ponts naturels :

Selon la direction, les réformes informatiques justifient les suppressions d'emplois. Il faut savoir se réformer. Solidaires Finances Publiques 77 a rappelé que les agents ne percevaient pas les choses de cette manière, le travail est souvent réduit à « appuyer sur un bouton », voire bâclé, la technicité se perd. Nous avons aussi rappelé que s'il y a moins de saisie ou de classement, l'informatique est anxigène, lors des pannes ou lenteurs, ce sont bien les agents qui doivent faire face

aux usagers...

La direction nous a ensuite présenté le Service d'Appui au Réseau (SAR) localisé à la direction (Thiers), et qui vient en soutien aux trésoreries SPL. Il est chargé de fiabiliser la base des tiers pour le recouvrement des produits locaux et d'aider dans le visa des dépenses hors paie. Le contrôle de la paie a posteriori va être expérimenté à Fontainebleau. La finalité est d'améliorer le taux de recouvrement et d'apporter du conseil.

Lors du vote, Solidaires Finances Publiques 77 s'est abstenu. Nous estimons ne pas avoir assez de recul sur la cellule, son devenir, les moyens actuels et futurs. Il ne faudrait pas que le SAR serve de variable d'ajustement en vue d'éventuelles fermetures de trésoreries.



Enfin dernier point, les ponts naturels ou plutôt « congés imposés ». Les dates retenues par la direction

sont les 11 mai, 24 décembre et 31 décembre 2018. Nous avons voté « CONTRE » mettant en avant notamment la problématique de financement pour les collègues au plus petit forfait de 36h12 et rappelant à la direction que puisque c'est elle qui les impose, c'est à elle de les financer !

**Les amendes forfaitaires post-stationnement** (FPS) sont maintenant gérées par la trésorerie amendes du département où réside l'infraicteur. De ce fait, un emploi C est créé à Melun pour renforcer l'équipe. La trésorerie du contrôle automatisé (TCA) de Rennes perd la gestion des amendes des radars automatiques. Un emploi A arrive donc dès septembre pour gérer ces nouvelles amendes.

**Les caisses sans numéraire** vont être expérimentées dès le 1<sup>er</sup> mars à la Paierie Départementale et au SIP de Lagny.

**Les formations PAS** telles qu'organisées actuellement obligent les agents à se déplacer. Nous avons dénoncé cette pratique, en demandant à ce qu'elles se déroulent sur les sites des agents. La direction va étudier les possibilités de connexions ponctuelles, car seuls Melun et Meaux disposent de salles informatiques pour recevoir la base école.

**Des permanences "campagne IR/TH"** vont être mises en place dans les communes dont les postes ont fermé en 2018. Seules celles dont les élus l'ont demandé en bénéficieront. Les collectivités mettront à disposition des ordinateurs pour les usagers, et aucun paiement ne sera accepté... la direction ne s'inquiète pas, elle aura des agents volontaires pour y aller et pense même que les permanences s'essouffleront faute d'usagers.

**L'accueil sur rdv** dans les SIP va se généraliser en parallèle avec les accueils généralistes.

**Le seuil de paiement en espèces** est abaissé à 150€. Solidaires Finances Publiques 77 est intervenu sur l'absence de communication auprès des agents et du public. Nous avons dénoncé le principe qui exclut certains usagers.